

**CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES**  
**Compte rendu de la réunion du 06 décembre 2021**

**Présents :** Mmes DE MORAES BILLET Céline, MEYER Catherine, MM. BENTEJAC Francis, BERTIN Frédéric, DAUDET Bernard, MONNIER Philippe, TULARS Bernard.

**Absents excusés :** M. MERLO Philippe (pouvoir à M. DAUDET), M. DANFLOUS Jean-Louis (pouvoir à M. MONNIER).

**Absent :** M. RIOLLOT Yves

Convocation du 30 novembre 2021.

Secrétaire de séance : M. DAUDET Bernard

Début de séance : 18h00

En préambule le maire annonce la démission de Laurence CHATENET, démission motivée par son « impossibilité de participer aux réunions au vu des circonstances actuelles de la crise sanitaire ».

**I – Approbation du compte-rendu des réunions des 17 septembre et 19 novembre 2021**

Sans observations ni modifications ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

**II -Délibérations :**

**1) Validation du choix des entreprises sélectionnées pour les travaux des logements du Presbytère (documents joints à la convocation)**

Philippe Monnier fait un récapitulatif des réunions de la commission « Bâtiments » avec l'architecte concernant les entreprises retenues:

Lot 1 Gros oeuvre	JOURDAN	50 342€
Lot 2 Charpente – couverture ...	JC CHARPENTE	23 156,14€
Lot 3 Menuiseries	MENUISERIE DU CIRON	47 574€
Lot 4 Plâtrerie Isolation	GETTONI	35 688€
Lot 5 Electricité	M-ELEC	25 231,85€
Lot 6 Plomberie	FOURCADE	27 179,90€
Lot 7 Revêtements sol	CAPSTYLE	16 264€
Lot 8 Peinture	LAOUE	12 320€
Lot 9 Traitement xylophage	SAPA	4 116,42€

Cette sélection est validée à l'unanimité des présents.

**2) Demande d'acquisition d'un chemin rural.**

Par lettre du 21/01/2021 M. Daudet a demandé d'acquérir ce chemin qui ne dessert que son habitation. Cette demande a déjà été débattue lors de la réunion du Conseil Municipal du 05/02/2021.

Rappel de la procédure :

- Désaffectation
- Enquête publique
- Délibération du Conseil Municipal pour autoriser la vente.

Le Conseil Municipal, considérant que ce chemin dessert uniquement l'habitation de M. Daudet et qu'il n'est pas entretenu par la commune, autorise sa désaffectation.

L'enquête publique sera mise en place par un commissaire enquêteur nommé par le maire.

A l'issue de cette enquête le Conseil Municipal prendra note de l'aliénation du chemin et pourra autoriser sa vente.

### **3) Extinction partielle de l'éclairage public.**

Cette action sera mise en place au début de l'année prochaine. Les habitants concernés seront consultés sur les horaires d'extinction. Toutefois une expérience d'un ou deux mois sera instaurée et, suivant le résultat, la mise en œuvre sera définitive.

L'ensemble des conseillers présents valide cette proposition.

### **4) Motion d'opposition à la construction des LGV.**

Cette motion, en annexe jointe, est validée par tous les membres présents du Conseil Municipal.

### **5) Décision modificative.**

Cette décision est adoptée, à l'unanimité, par les conseillers présents.

### **6) Participation des locataires à l'entretien de l'assainissement non collectif.**

Le maire précise que cette participation ne concerne que la vidange des fosses septiques (ou micro-station) comme précisé par le décret 87-712 du 26/08/1987. Jusqu'à ce jour cette prestation n'est pas répercutée sur les locataires des logements communaux, par contre celle concernant le restaurant est à la charge des gérants. Le débat autour de ce sujet s'engage sur plusieurs questions :

- Participation au prorata du nombre d'occupants de chaque logement ?
- Participation au prorata du temps d'occupation du logement ?
- Comment récupérer la participation en cas de départ avant la vidange ?
- Participation incluse dans le montant du loyer ? A condition que la réglementation nous y autorise.

Mme De Moraes propose que cette participation, quelle que soit la méthode retenue, soit mise en place à la suite de la réhabilitation des logements du Presbytère. Ce débat sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion dès renseignements pris auprès de l'Administration.

### **7) Accès aux conteneurs du tri sélectif.**

Cet accès, dégradé par les racines des pins parasols situés de part et d'autre, est devenu dangereux pour certains véhicules. Le maire a consulté 2 entreprises (Espuny & Colas) pour le réaménager.

Le devis de la Sté Espuny s'élève à 6 450€ TTC et celui de la Sté Colas à 7 964€ TTC.

La sté Espuny est retenue pour ces travaux.

### **8) Distribution des cadeaux de Noël aux anciens et aux enfants.**

Comme chaque année un colis sera offert aux anciens de 70 ans et plus et un bon cadeau de 30€ sera offert aux enfants de moins de 11 ans.

La distribution sera subordonnée à la réception des colis. Elle se fera soit le samedi 11 soit le samedi 18. Le maire en avisera les conseillers présents à ces dates.

### **9) Vœux 2022.**

La cérémonie des vœux pourrait se faire le dimanche 9 ou 23 janvier 2022 à condition que les contraintes sanitaires le permettent.

### **10) Signature du contrat de Maîtrise d'œuvre.**

Rapport du maire concernant ce contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation des 3 logements communaux.

Ce contrat a été signé avec l'architecte, Mme Klingebiel, pour la somme de 20 756€ TTC

## 11) DM N°4

Suite à l'achat de décorations de Noël, il y a lieu de procéder à un virement de crédits, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonc	1 218.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonc</b>	<b>1 218.00 €</b>	
D 023 : Virement à la sect° d'investis.		1 218.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>1 218.00 €</b>
D 2188-100 : MAIRIE		1 218.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 218.00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus	689.00 €	
D 6554 : Contribution organ. Regroup.		689.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>689.00 €</b>	<b>689.00 €</b>
R 021 : Virement de la sect° de fonct		1 218.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>1 218.00 €</b>

Fin de la réunion : 20h15

BENTEJAC Francis		BERTIN Frédéric	
CHATENET Laurence	<i>Démission</i>	DAUDET Bernard	
DAFLOUS Jean Louis	<i>Excusé (pouvoir donné à M. MONNIER)</i>	DE MORAES BILLET Céline	
MEYER Catherine		MERLO Philippe	<i>Excusé (pouvoir donné à M. DAUDET)</i>
MONNIER Philippe		RIOLLOT Yves	Absent
TULARS Bernard			